

La gestion démocratique de la ville. Le statut de la ville et la citoyenneté locale: une réaction de la société civile aux dysfonctionnements de la démocratie représentative

Eliana Perini

Doutora em Direito – Université Paris X;
Mestre em Direito – UERJ;
Asnières-sur-Seine [França].
elianaaperini@hotmail.com

La vie politique et la pratique de la citoyenneté locale se judiciaient. L'évolution historique de la démocratisation brésilienne présente des particularismes ne trouvent pas de parallèle possible. La pratique de la démocratie participative et la démocratie locale constituent, incontestablement, une réaction de la société civile aux dysfonctionnements de la démocratie représentative. Le statut de la ville brésilien offre au droit public contemporain le premier ordonnancement de la citoyenneté participative locale, dont la conceptualisation du droit introduite par cet ordonnancement projette, de nos jours, une logique et une argumentation que se construisent aussi dans une mesure extra-nationale.

Mots-clés: Citoyenneté locale. Démocratie participative. Société civile. Statut de la ville brésilien.

1 Introduction

Douze ans séparent la promulgation de la Constitution brésilienne de 1988 et les préceptes du chapitre IV du Statut de la ville. Mais nous pouvons constater que le constituant de 1988 a établi les bases de la démocratie participative et a ouvert le réseau institutionnel de cette participation: c'est le cas des conseils populaires dont l'action combine les degrés variés de la représentativité, de l'enracinement et de la spontanéité des mouvements sociaux.

Dans l'histoire de la participation démocratisée à la gestion administrative des villes, nous remarquons une absence presque totale de la participation populaire à la politique de la ville, cela avant la Constitution de 1988, car il manquait aux communes, par exemple, l'autonomie qui permet, de nos jours, les prérogatives de la fédération subsidiaire brésilienne.¹

Concernant le manque d'intérêt et de participation populaire, il nous semble important de souligner les facteurs conjoncturels qui caractérisent la tradition républicaine brésilienne qui vont de l'installation particulière de la République brésilienne² jusqu'aux exemples les plus récents, comme les presque trente années de régime dictatorial qu'a vécu le pays (1964-1982).

La notion de *res publica* a été vécue par une grande partie de la population, par les administrateurs publics et par les représentants parlementaires comme une «chose de personne». Nous savons combien l'intérêt de la population pour les choses d'ordre politique et public est fortement affaibli par l'inefficacité de la représentation dans la gestion des biens publics. Il nous semble confirmé, parce que notamment identifié, la crise de légitimité de la représentation démocratique. Une telle thématique est l'objet privilégié de plusieurs études socio-politiques.³

L'histoire de l'évolution de la démocratie au Brésil a ses particularités. Il nous semble nécessaire une attitude académique et politique propres à affronter certains tabous théoriques-idéologiques qui tendent à «margina-

liser» le processus de la démocratie dans les pays en voie de développement. Les spécificités d'une histoire de citoyenneté distincte des préceptes de la démocratie européenne et de la démocratie américaine sûrement produit des citoyens aussi distincts⁴ Cependant, il nous semble pressant la reconnaissance de ces différences en tant que phénomènes socio-juridiques-politiques propres aux paradigmes du comportement de formation des décisions politiques de la contemporanéité occidentale. Des préjugés dommageables empêchent la perception méthodologique et conceptuelle de l'expansion analytique des certaines spécificités dont l'institutionnalisation reflète la réalité brésilienne mais l'historique des institutions démocratiques brésiliennes. Il faut affirmer et donner publicité, libre de complexes théoriques, à la conceptualisation d'une citoyenneté renouvelée, dont la réalisation s'opère dans des contextes singuliers.

2 Gestion démocratique de la ville dans le Brésil

Certains auteurs ont jugé que l'apathie politique de la population brésilienne était elle-même la cause directe de la stérilité de la représentation parlementaire (BENEVIDES, 1996); en d'autres termes, les dysfonctionnements de la représentation démocratique seraient annulés face à une tonalité de participation populaire majeure et effective. Il y a, à notre modeste avis, une tonalité rhétorique qui discrédite une partie de cette interprétation: nous croyons que le dysfonctionnement de l'institution démocratique traditionnelle est à la base d'une certaine apathie politique populaire, et pas le contraire.

Présentée dans les trois articles du chapitre IV du Statut de la ville⁵, la gestion démocratique de la ville doit être comprise comme la gestion résultant de la participation directe des citoyens à la gestion urbaine; de cette participation résulte une décision d'ordre délibérative – et pas délégataire – exercée directement par les citoyens. Nous pouvons constater, sans diffi-

culté, une telle régularisation d'après une lecture systématique du chapitre en question.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, du 10 décembre 1948 considère la participation politique comme un droit fondamental de toutes les personnes. Entre autres considérations, l'article XXI affirme que «tous les hommes ont le droit de participer au gouvernement de leurs pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis» et que «la volonté du peuple constituera la base de l'autorité du gouvernement». La Conférence de l'ONU pour l'établissement humain – l'Habitat II (N'DOW, 2003) – qui a eu lieu en juin 1996, à Istanbul, avait déjà prévu le processus d'institutionnalisation de la participation sociale dans la gestion du pouvoir en tant que facteur fondamental de la démocratie et du développement durable.⁶

Au Brésil, la Constitution de 1988 a reflété la tendance – internationalement vérifiée – à fortifier le pouvoir local et la participation populaire et a positivé les nouvelles bases juridiques pour l'action des communes. L'autonomie financière, l'autonomie administrative et l'autonomie organisationnelle des communes brésiliennes établissent leur caractère d'entité fédérée à côté des États membres et de l'État fédéré.

La légitimité du régime démocratique repose sur la participation du peuple au pouvoir politique et à travers l'élargissement de l'idée de la démocratie au-delà du terrain de la légalité: telles sont les nouvelles bases pour la compréhension de la notion de pouvoir politique et de citoyenneté. «Tout pouvoir émane du peuple, qui l'exerce à travers les représentants élus ou directement, selon les termes de cette Constitution» (Article Premier, paragraphe unique de la Constitution de 1988). Cependant, dans l'article 14, le constituant a rendu encore plus claire la notion selon laquelle, au Brésil, la souveraineté est populaire, et non parlementaire, et sera exercée par le suffrage universel et par le vote direct et secret, avec égale valeur pour tous, moyennant le plébiscite, le référendum et l'initiative populaire.

Le chapitre IV du Statut de la ville est né, cependant, du constat que la représentation politique parlementaire, nonobstant sa légitimité indispensable dans les démocraties contemporaines, «est une institution insuffisante pour exprimer, avec fidélité, la volonté populaire et la réalisation des intérêts du peuple quant à la multiplicité de ses manifestations»; un tel énoncé trouve sa justification dans la croissante insatisfaction populaire devant le manque d'efficacité de la représentation traditionnelle et devant la «consolidation de plusieurs instances de démocratie semi-directe [] instances qui fonctionnent en tant que correctifs à la démocratie représentative» (BENEVIDES, 1996, p. 13).

Concernant la production sociale du droit et l'exercice du pouvoir local, il nous semble important de noter que ni la Constitution de 1988 ni le Statut de la ville, quand à l'établissement des mécanismes de la démocratie directe, ne menacent le modèle de représentation indirect et parlementaire. Le Statut de la ville a pour objet de favoriser l'exercice du pouvoir local et l'expression de la souveraineté populaire établie par la Constitution de la République brésilienne, en combinant ces deux formes de manifestation démocratique de la citoyenneté – représentation parlementaire et participation directe. Nous avons à travers l'harmonisation des deux moyens de représentation un système démocratique semi-direct.

Il nous paraît toujours important d'affirmer que l'espace politique local est le plus propice à la mobilisation de la population, l'intérêt de participer à la résolution des problèmes d'intérêt public; cet intérêt se traduit par une attitude concrète face aux services publics ou à l'urbanisation. Est bien connue l'apologie de l'idée que le peuple est capable de se manifester directement lorsque l'on touche à des questions de son intérêt. La synthèse de ces arguments peut être trouvée dans deux pensées centrales: 1) la supposée incompétence du peuple à participer directement à l'exercice du pouvoir politique est un acte qui se répéterait lorsque le peuple choisirait ses représentants pour exprimer leur volonté (forme indirecte); 2) s'il existe des difficultés dans les premiers moments de l'amplification de la participation

populaire, ces difficultés seront résolues à la condition que la participation se renforce elle-même, comme partie d'un processus démocratique plus ample de l'éducation politique des citoyens (BARRETO, 1993). Il nous semble important de remarquer combien la réalité sociale est modulée par deux facteurs qui peuvent empêcher l'application de la Constitution: la culture civique et le système politique. La question de la culture civique – thématique un peu délaissée de nos jours par nos spécialistes du droit constitutionnel et en science politique – demande, elle-même, des explications aux pratiques politiques et à la législation qui leur donnent naissance. Il s'agit de trouver un lien entre le système légal et la sédimentation des pratiques et des valeurs qui contribuent à rendre difficile l'accomplissement de l'esprit constitutionnel. Dans ce contexte, les changements de lois des partis politiques et du système électoral sont essentiels pour la modification des valeurs consacrées par la culture civique.

Sont inévitables, devant une législation de l'ampleur du Statut de la ville, les questionnements concernant la force de la mobilisation et de la participation de la population. Si nous considérons l'aspect pédagogique de la démocratie participative – surtout pour la diffusion du principe de la *res publica* appartenant à tous et pas susceptible d'une appropriation privée – le chapitre IV a beaucoup à nous apprendre dans le contexte du Statut la ville. Ce caractère pédagogique est une prémisses à l'esprit civique, fondement de toutes les dispositions légales du Statut de la ville et ainsi exposant de l'axiome majeur: conférer des conditions d'une vie digne aux habitants des villes brésiliennes.

Il existe d'autres facettes importantes pour garantir la participation populaire dans la gestion administrative des villes: la participation populaire fonctionne comme le plus efficace mécanisme de fiscalisation des actes de l'administration – de l'exécutif et du législatif municipaux. Un tel contrôle social s'avère très important car il assure l'application effective des instruments de la réforme urbaine positivés par cette loi. Un tel contrôle est aussi

subsidaire et concourant au contrôle d'autres modalités, celles du législatif et du judiciaire (au niveau des États membres et de l'État Fédéral).

Les normes du chapitre IV de la loi 10 257/2001 préconisent diverses formes de participation populaire, normes qui offrent un résultat concret à la double fonction sociale de la participation populaire elle-même: 1) valider la légitimité aux actions de la commune; 2) exercer le contrôle de telles actions.

Au-delà des aspects pédagogiques de cette législation, on trouve la très complexe méthodologie participative construite – de façon pionnière – par les administrations de la commune de Porto Alegre – RS, à partir des années 1986. Il s'agit d'une formule très réussie de participation populaire à travers le droit fil d'un budget participatif qui a fixé et soutenu la parole délibérative de la population. La maintenance du budget participatif à Porto Alegre et dans l'administration d'autres communes brésiliennes coïncide avec les actions politiques des élus locaux des partis de la gauche.

Le modèle de budget participatif de Porto Alegre est un phénomène amplement étudié par les sociologues, les politologues et les anthropologues. L'histoire du budget participatif de Porto Alegre, a deux répercussions que nous ne pouvons pas négliger: 1) propagé – partout dans le monde – par une suite d'actions de la mouvance alter et anti-mondialiste, le budget participatif des villes brésiliennes a composé un ensemble avec le slogan «un autre monde est possible», présent dès le premier Forum Social Mondial qui s'est réuni pour la première fois à Porto Alegre (janvier 2001), avec l'objectif de s'opposer au Forum Économique Mondiale de Davos;⁷ 2) le budget participatif a créé la culture de la démocratisation radicale de la démocratie (GENRO; SOUZA, 1998, p. 21); l'idéal démocratique traditionnel n'a pas conçu des formes effectives – et égales – de participation politique aux décisions publiques; ce vide du pouvoir politique démocratique méritait une réponse d'ordre pratique: le budget participatif apparaît comme une méthode propre à partager les décisions administratives;

[...] quand on parle de démocratie, partager veut dire permettre à ceux qui ont été élus au suffrage universel, les représentants politiques, et à ceux qui sont issus d'autres formes de participation directe, en prise avec le mouvement social, d'accéder à d'autres manières de décider ensemble [...] (GENRO; SOUZA, 1998, p. 22).

La première répercussion mentionnée ci-dessus ne fait pas partie des objectifs de ce travail et nous savons que d'autres chercheurs et d'autres études ont l'objectif d'étudier l'importance du budget participatif dans l'ensemble des actions et de la doctrine de la mouvance altermondialiste.⁸

Cette article travail prend l'avènement du budget participatif dans sa mesure préparatrice de la positivation de la cogestion administrative du pouvoir local; la seconde répercussion du budget participatif nous mène au constat de savoir comment la pratique démocratique du budget participatif a préparé le procédé rhétorique du projet de loi et a frayé la voie à l'un des principaux fondements de la loi 10 257/2001.

3 Une réaction de la société aux dysfonctionnements de la démocratie représentative: la citoyenneté locale

André-Jean Arnaud nous apporte un résumé très réussi sur les dysfonctionnements de la démocratie représentative afin de distinguer la participation:

[...] atonie citoyenne, déclin de la participation électorale, perte de crédit des représentants et de se sens de l'activité politique, populisme; on signale des pistes susceptibles de revivifier cet

idéal structurant de nos sociétés, citant notamment la démocratie participative et délibérative, ma première réhabilitant des formes plus directes d'information, de consultation et d'expression de la population. [...] il existe, dans un authentique processus délibératif, une forme d'émergence qui permet, par l'argumentation et la prise en compte de la position de l'autre, de construire de décisions potentiellement inédites et créatives. (ARNAUD, 2003, p. 382-383).

Au début du nouveau millénaire, la moitié de la population mondiale réside dans les villes. Selon les prospectives, en l'an 2050 le taux mondial d'urbanisation s'élèvera à 65%.⁹ Les villes sont des territoires disposant d'une grande richesse et d'une grande pluralité économique, environnementale, politique et culturelle. Pourtant, d'une forme inverse à de telles potentialités, les formules de développement exercées dans la majorité des pays du tiers monde se caractérisent par l'instauration de paradigmes de concentration de revenus et de pouvoir, ainsi que par des mécanismes hâtes d'urbanisation. Une telle réalité collabore à la destruction de l'environnement et à la privatisation de l'espace public, en causant la paupérisation, l'exclusion et la discrimination sociales et territoriales. Les administrations des villes n'offrent pas des opportunités égales à leurs habitants. La plus importante fraction de la population locale est privée, sinon limitée, dans le comblement de ses nécessités les plus fondamentales.¹⁰

La question locale

[...] est une interrogation pour les sciences sociales, pour les politiques publiques, pour l'action militante et la mythologie politique. Elle circule des unes aux autres et c'est dans cette circulation, cette confrontation, cette interrogation réciproque qu'elle doit être pensée, sans pour autant réduire la recherche à l'action, donc au statut d'idéologie, ou faire de l'action un pur produit

de la connaissance scientifique, dans une démarche scientifique ou moins technocratique. (BOURSIN, 2000, p. 11).

La citoyenneté locale brésilienne représente une nouvelle façon de faire de la politique, elle-même indissociable d'une conception alternative de la démocratie. La citoyenneté locale apparaît en premier lieu comme une réaction aux dysfonctionnements de la démocratie représentative.¹¹

Concernant la démocratie directe, l'État est une réalité sur laquelle il convient de faire pression pour qu'elle agisse dans le sens des intérêts et de la volonté de la société civile. La société civile, pour se protéger des effets négatifs du marché, a besoin d'un État disposant d'un réel pouvoir d'imposer certaines normes, de résister à certaines tendances – principalement dans le contexte de la globalisation économique.¹²

La citoyenneté locale se présente comme un modèle dualiste au sein duquel l'auto-organisation à la base, indépendante en grande partie du pouvoir étatique et devant le rester, coexiste avec un autre type d'action, articulé autour de questions plus locales et qui fait une pression constante sur le pouvoir de l'État, sur la capacité effective de ce dernier d'imposer certaines orientations concrètes: «la participation est à la même de contribuer à solutionner la crise de la citoyenneté et qu'il faut chercher à développer des formes de démocratie participative. C'est bien d'une tension entre participation et représentation que résulte le fonctionnement démocratique» (ROUDET, 1996, pp. 7-8). Pour Joël Roman «la participation ne peut être ni totale, ni constante: c'est ce qui justifie la représentation. La représentation ne peut être ni complète, ni adéquate: c'est là l'exigence de la participation» (ROMAN, 1992, p. 145).¹³

La volonté du peuple souverain s'exprime par la voix de la société civile, concept cher de la citoyenneté locale.¹⁴ Le référent théorique de ce concept est la multitude de groupes et d'associations, d'ONG et de coordinations de toute envergure et de toutes natures qui se constituent de façon plus ou moins spontanée à même le tissu social et sont autant de moyens d'articu-

ler et d'amplifier la volonté du demos. C'est la voix de cette société civile qui, en tant que voix du peuple souverain s'exprimant directement, prend désormais la place de celle qui, dans la démocratie représentative classique, s'articulait dans des programmes politiques démocratiquement construits, et tentait de gagner l'appui de l'ensemble – ou de la majorité – de la population et, dès lors qu'elle y parvenait, travaillait ensuite, en tant qu'équipe gouvernementale élue, à transposer de façon cohérente et responsable, sur le terrain, le projet dont elle était porteuse.

Le traitement de la question relative au type d'intégration juridico-politique de la citoyenneté locale paraît tendre vers la démocratie participative et bénéficier d'un cadre conceptuel à l'intérieur de la loi 10 257/2001 brésilienne. Ce traitement nous a aussi semblé gagner en importance quand nous avons essayé de rendre opérationnelle la différence conceptuelle entre crise de la démocratie représentative et crise d'intégration rationnelle, c'est-à-dire un état dans lequel une société parvient à affronter les problèmes qu'elle rencontre et donc à se reproduire, mais seulement à travers des mécanismes de régulation qui sont fondamentalement différents de ceux qui ont été associés à l'idée de maîtrise démocratique réfléchie du monde dans lequel nous vivons.

Avant de présenter ces couples conceptuels et de les mettre en relation avec certaines des caractéristiques de la démocratie participative, nous revenions sur le concept de société civile et sur la fonction d'acteur politique central qui lui est dévolue dans la perspective de la citoyenneté locale: cette fonction d'acteur politique de la société civile doit être, à notre sens, clairement différenciée d'une autre fonction que la présentation historique du concept nous a déjà permis de rencontrer la société civile en tant qu'elle est le lieu de création, de reproduction et d'enracinement des liens sociaux significatifs. C'est cette fonction de création du tissu social significatif, qui permet aux individus de tisser entre eux des liens autres que concurrentiels, que Cohen et Arato, comme en cela par Habermas, font aujourd'hui encore référence pour poser que l'activité de la société civile, indépendamment de

son rôle politique, relève en quelque sorte d'une fin en soi, qu'elle est par conséquent à encourager pour elle-même parce qu'elle permet d'entretenir l'infrastructure communicationnelle de la société (COHEN; ARATO, 1992, p. 531; HABERMAS, 1997, p. 393-400), ce terme de communicationnel étant à prendre chez Habermas au sens anthropologique de la logique interactive par le biais de laquelle, chez les humains, la ressource essentielle se génère et se reproduit (COUVRAT, 2004).

Il nous semble que nous pouvons tenir pour fondé le raisonnement qui précède, la capacité de la société civile à tenir, d'une façon normative valorisante, le rôle qui lui est dévolu dans la pratique de la citoyenneté locale: celui d'acteur politique principal de nos sociétés, de lieu d'expression et d'articulation d'une volonté à laquelle l'action du gouvernement aurait à se conformer pour pouvoir prétendre à la légitimité démocratique.

4 Une conclusion

La pratique de la citoyenneté locale est sous-tendue, au moins implicitement, par l'idée que, par-delà la pluralité de ses prétentions, la société est détentrice d'une espèce d'intention cohérente, que la multiplicité de ses voix et de ses demandes éconduit à des aspects additionnels compatibles les uns avec les autres d'une même volonté démocratique qu'il serait possible de renouveler et à laquelle il serait dès lors concevable d'essayer de s'adapter. (COUVRAT, 2004). Par-delà les milieux et les problèmes locaux, il existe les centres d'intérêts particuliers autour desquels les membres de la société civile se rencontrent et élaborent ensemble les initiatives significatives les plus diverses. Nous avons constaté, à travers la pratique de la gestion participative au Brésil que la sphère locale de cette société civile est effectivement capable de transcender la logique du particulier et d'affronter de façon rationnelle le problème du général. Autrement dit: le terme unitaire de société civile, dès lors qu'il dépasse le domaine du local, du vécu immédiat et des

centres d'intérêts ciblés pour se rapporter à l'orientation de la société dans son ensemble, ce terme unitaire recouvre la potentialité d'action solidaire et responsable que la pratique de la démocratie participative prend pour acquise. (COUVRAT, 2004).

L'activité de la société civile, dans la détermination où elle recherche à devancer l'unique plan du social pour joindre celui du politique, semble reconstruire de cet espace nouveau dans nos sociétés complexes, cet espace parallèle de la démocratie représentative par lequel la population, de différentes manières, prend une part active à la construction de programmes législatifs d'ensemble que cherchent ensuite à réaliser des équipes élues. (COUVRAT, 2004).

Face à la participation populaire organisée d'en haut, il est aisé de comprendre que les différentes composantes de la société civile cherchent à conserver une certaine autonomie, craignant d'être récupérées, refusent de se laisser purement et simplement imposer les thèmes mis à l'ordre du jour par d'autres, et travaillent à formuler, à partir de leur sensibilité propre, des requêtes spécifiques qu'elles s'efforcent ensuite de soumettre à l'attention par différentes méthodes de publicisation. Le niveau de l'effort d'édification de programmes d'orientation rationnelle de la société dans son ensemble semble relever de la dynamique caractéristique de l'action de la société civile à travers les facultés de la citoyenneté locale. (COUVRAT, 2004).

En régime de démocratie représentative, le canal classique de montée de la volonté populaire envers le pouvoir politique n'est pas celui des causes militantes personnels, mais une application rationnelle d'écartement par rapport à ses intérêts immédiats pour ainsi refléter, en s'installant dans une optique interne à la possible action gouvernementale, à des programmes réalistes d'administration de la société dans son ensemble. (COUVRAT, 2004).

Nous constatons, que tendanciellement, toutes les revendications sociales se mettent à circuler en empruntant le canal de la pression éclatée par la démocratie participative et que la culture politique incite à faire l'ef-

fort de confronter les revendications et de les mettre en équilibre – avec les compromis et les renonciations que cela implique – dans des programmes d'action politique à prétention cohérente.

En voulant démocratiser la démocratie, la citoyenneté locale construit une instruction selon laquelle il se montre indispensable de retrouver le contrôle, par le citoyen, sur un monde qui nous échappe. La culture politique de la démocratie participative se situe dans le cadre normatif d'autodétermination consciente des sociétés qui a orienté la pensée sociale et politique de l'occident depuis au moins deux siècles et qui, en principe, continue de le faire aujourd'hui. (COUV RAT, 2004). Mais en fonction de la façon dont cette démocratie participative reflète les particularités de sa pratique, elle semble en fait plutôt participer du monde qui ne relève pas moins du fonctionnel-systémique que les pratiques décrites du monde de l'économie. La démocratie représentative, dans sa démarche concrète, paraît en fait très bien s'insérer et même renforcer des tendances à l'intégration systématique qui étaient déjà présentes dans nos sociétés avant que la démocratie participative n'occupe le devant de la scène (COUV RAT, 2004).

A gestão democrática da cidade. O estatuto da cidade e a cidadania local: uma reação da sociedade civil diante às disfunções da democracia representativa

▼ A vida política e a prática da cidadania local se judicializam. A evolução histórica da democratização brasileira apresenta particularismos sem paralelo. A prática da democracia participativa e a democracia local constituem, incontestavelmente, uma reação da sociedade civil às falhas da democracia representativa. O estatuto brasileiro da cidade confere ao poder público contemporâneo o primeiro ordenamento da cidadania participativa local e introduz uma conceituação jurídica que projeta, atualmente, uma lógica e uma argumentação que se constroem também numa medida não nacional.

Palavras-chave: Cidadania local. Democracia participativa. Estatuto brasileiro da cidade. Sociedade civil.

Notas

- 1 Sur le fédéralisme subsidiaire brésilien voir Groff, 2000, p. 27.
- 2 «Comment se caractérise une République qui est née d'un coup d'État, dont le leader était un militaire royaliste [le maréchal de l'armée Deodoro da Fonseca, 1889] et où le peuple n'a pas eu la moindre participation, au contraire.». L'idée de la République était méconnue de la population, à laquelle manquait d'organisation politique, mais aussi n'était pas suffisamment connue ou appréciée de la classe moyenne», Carmem Lúcia Antunes Rocha (1997).
- 3 Voir Mendel (2003) et Calame (2003).
- 4 Voir le remarquable travail de José Murilo de Carvalho (2002), où l'auteur affirme l'inversion, dans le processus de démocratisation brésilienne, de la pyramide de Marshall. Un exemple d'une telle analyse a été l'édition des droits sociaux (de créance) précédemment à certains droits politiques et civiques (la présence des droits sociaux dans le contexte de la constitution de 1937, période dictatoriale – les années Vargas –, quand les droits politiques et les libertés étaient restreints).
- 5 Version original de la loi brésilienne n° 10 257/2001. Disponible en: <http://www.planalto.gov.br/ccivil/LEIS/LEIS_2001/L10257.htm>; (voir la traduction de cette loi dans PERINI, 2004).
- 6 Conformément à l'agenda de l'Habitat II, l'établissement humain soutenable se caractérise, entre autres, en tant que source de la citoyenneté et de l'identité, de la coopération et du dialogue visant le bien commun, l'esprit de service volontaire et de participation civique. Dans cette perspective, les individus sont soutenus et ont l'opportunité de participer à l'adoption de décisions. Voir Programme Habitat II, item 32. Disponible en: <www.onu.org>.
- 7 Le Forum Mondial Économique de Davos joue, depuis 1971, un rôle stratégique dans la formulation de la pensée et de la politique néolibérale partout dans le monde; sa base d'organisation est une fondation suisse, laquelle est financée par plus de 1000 entreprises multinationales.
- 8 Voir la thèse de doctorat de Gret (2002).
- 9 “Proposition de la Charte Mondiale du Droit à la ville”, Forum Social des Amériques – Quito – juillet 2004, Forum Mondial Urbain – Barcelone – septembre 2004, Disponible en: <<http://www.cohre.org/library/Charte-du-droit-a-la-ville-October-04.doc>>.
- 10 Ibid.
- 11 Les différentes manières de désengagement du pouvoir par rapport aux citoyens ébranlent l'idéal d'émancipation qu'a incarné, dans la modernité occidentale, l'État-nation démocratique en tant que cadre juridique du pouvoir et espace national d'exercice par le peuple de sa souveraineté. Tandis que le désengagement technocratique paraît faire obstacle à la participation réelle des citoyens au processus de formation de la volonté politique – le rôle de leurs représentants se trouvant marginalisé à l'intérieur d'une logique de prise de décision désormais conduite par des experts non élus –, le mouvement de mondialisation de l'économie limite la capacité d'action des États, réduisant leur marge de manœuvre en

matière de régulation sociale et la capacité des gouvernants à traduire en mesures concrètes les attentes des citoyens.

- 12 Déclaration en faveur d'une coopération interaméricaine pour assurer la soubvegarde des villes historiques. Organisation des villes du patrimoine mondial. Disponible en: <<http://ovpm.org/module-pagesetter-viewpub-tid-1-pid-43.htm>>.
- 13 Un débat concernant la "renaissance du lien social" et le positionnement de la citoyenneté entre représentation et participation est engagé par Joël Roman et Blandine Kriegel, voir Roudet (1996, p. 10).
- 14 Selon Colas (1997), les variations historiques du concept montrent bien à quel point la société civile est une notion conflictuelle et idéologique. De nos jours, elle est réapparue, à la suite de la crise de l'État-providence, et elle est investie de multiples connotations positives. Elle s'apparente alors, selon François Rangeon, à un mythe politique. «Avant d'être un concept ou une idée, la société civile évoque d'abord un ensemble de valeurs positives: l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Par sa dimension collective, la société civile semble échapper aux dangers de l'individualisme et inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoque l'émancipation de la tutelle étatique [...] On s'explique ainsi la réactivation récente du couple société civile-État.» (1996).

Références

- ARNAUD, André-Jean. *Critique de la raison juridique*. 2. Gouvernants sans frontières – entre mondialisation et post-mondialisation. Paris: LGDJ, 2003. p. 382-383.
- BARRETO, Vicente. O conceito moderno de cidadania. *Revista de Direito Administrativo*, n.192, p. 29-37. abr./jun. 1993.
- BENEVIDES, Maria Victoria de Mesquita. *A cidadania ativa: referendo, plebiscito e iniciativa popular*. São Paulo: Saraiva, 1996.
- BOURDIN, Alain. *La question locale. La politique éclatée*. Paris: PUF, 2000.
- CALAME, Pierre. *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*. Paris: Léopold Mayer, Descartes & Cie, 2003.
- CARVALHO, José Murilo de. *Cidadania no Brasil. O longo caminho*. Rio de Janeiro: Civilização Brasileira, 2002.
- COHEN, Jean L.; ARATO, Andrew. *Civil society and political theory*. Cambridge: The MIT Press, 1992.

COLAS, Dominique. *Dictionnaire de la pensée politique*. Paris: Larousse, 1997.

COUVRAT, Christine. *La montée en occident d'une culture politique radicale démocrate considérée sous l'angle du type d'intégration sociale porté par les projet «alter» de démocratisation de la démocratie*. Notes de Conférences, 8 décembre 2004, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, 2004. Disponible en: <<http://www.chaire-mcd.ca/publications/notes-conferences/Note%202005-11-22-Couvrat.pdf>>.

GENRO, Tarso; SOUZA, Ubiratan de. *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. Le budget participatif: l'expérience de Porto Alegre au Brésil*. Traduction du brésilien par Eliana Costa Guerra; Jean-Blaise Picheral et Martine Toulotte. Paris: Éditions Charles-Léopold Mayer, 1998.

GRET, Marion. *De l'expérience de démocratie participative de Porto Alegre*. Paris: Université de Paris III, 2002.

GROFF, Paulo Vanderlei Vargas. *L'état fédéral et la démocratie au Brésil*. L'Application du principe de subsidiarité, Thèse de doctorat. Paris, 2000.

HABERMAS, Jürgen. *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris: Gallimard, 1997.

MENDEL, Gérard. *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*. Paris: La Découverte, 2003.

N'DOW, Wally. *Les défis de l'urbanisation planétaire*. Disponible en: <<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/hab2/ndowf.htm>> Consulté le 5 avr. 2003.

PERINI, Eliana. *Démocratie participative: le statut de la ville*. Ambassade du Brésil en France, Gouvernement et institutions. Disponible en: <http://www.bresil.org/index.php?option=com_content&task=view&id=665&Itemid=51&PHPSESSID=194ab87edf489d3671b2fdb965b68edd>, 2004.

RANGEON, François. *Société civile: histoire d'un mot*. In: CHEVALLIER, Jacques et al. *La société civile*. Paris: C.U.R.A.P.P., PUF, 1986.

ROCHA, Carmem Lúcia Antunes. *Répubblica et «res-publica» au Brésil*. In: MELLO, Celso Antônio Bandeira de. (Org.). *Estudos em homenagem a Geraldo Ataliba*. 2. ed. São Paulo: Malheiros, 1997. p.193-270.

ROUDET, Bernard. La citoyenneté entre représentation et participation. À propos de: Quelle démocratie, quelle citoyenneté ?. Forum. *Savoir, éducation, formation*, n. 1, 1996.

ROMAN, Joël. *Introduction à Ernest Renan. Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris: Pocket, 1992.

▼ recebido em 14 set. 2006 / aprovado em 25 set. 2006

Para referenciar este texto:

PERIN, E. La gestion démocratique de la ville. Le statut de la ville et la citoyenneté locale: une réaction de la société civile aux dysfonctionnements de la démocratie représentative. *Prisma Jurídico*, São Paulo, v. 5, p. 291-308, 2006.